



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE-RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi premier Août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame Joëlle **BOULON**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 07 Votants : 10 (3 pouvoirs) Date affichage : 04 Août 2023

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, ROUIL Chantal – 1^{ère} Adjointe , MM. PUYFAUCHER Jacques 2^{ème} adjoint, FOUILLEN Alain 3^{ème} Adjoint, Mme RAIMOND Marikia, MM. LEROY Bruno, SEGUINAUD Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes. ANGIBAUD Bernadette, BOUREAU Isabelle, CLAVERIE Sandrine, laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, CARPIER Laëtitia, ROCHE Chantal, laquelle avait remis un pouvoir à Mme BOULON Joëlle, M. GABILLON Jérôme, lequel avait remis un pouvoir à M. LEROY Bruno.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SEGUINAUD Jean-Christophe

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-29-2023

Réalisation d'un prêt pour acquisition d'un tracteur

À la suite de la décision municipale 18/2023 du 31 mars 2023, relative à l'acquisition d'un tracteur communal, madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la commission communale des finances, réunie le 20 juillet dernier pour étudier plusieurs propositions de prêt destinées au financement de cette opération. Par le biais de l'établissement SEMAC de Cognac 16100, retenu pour l'achat du matériel, la société « AGCO FINANCE » a fait parvenir l'offre suivante :
Financement du montant hors taxes du tracteur, soit 97 000 euros, sur une durée de 25 trimestres, au taux d'intérêt de 3,90 %, frais de dossier de 135,00 euros.
Le règlement du montant de la TVA interviendrait le 20 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la commission communale des finances :

DÉCIDE, à sept voix pour et trois voix contre-

- De retenir la proposition commerciale la société « AGCO FINANCE » :

Prêt de 97 000 euros

Taux d'intérêt de 3,90 %,

25 Échéances trimestrielles, constantes

Frais de dossier de 135,00 euros.

Versement des fonds : à la livraison du matériel- septembre 2023.

La commune s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler à bonne date le montant des échéances du prêt au profit de la société « AGCO FINANCE »

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt à intervenir et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

DE-30-2023

Cession d'un terrain communal : constitution d'une servitude de canalisation en eau potable

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'une promesse de vente a été actée le 10 juillet dernier par devant Maître Stéphanie CHAUVIN, Notaire à Mortagne sur Gironde 17120, selon les conditions déterminées par délibération municipale DE36-2022 du 10 octobre 2022, pour la vente des terrains cadastrés section C numéros 1163 et 1165.

À cet effet, dans le cadre du permis d'aménager délivré le 16 juin 2023, sous le numéro PA01701523N0001, madame Le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de constituer une servitude de canalisation en eau potable (canalisation déjà existante), au profit de l'exploitant du réseau, grevant la parcelle C267, appartenant à la commune, au bénéfice des parcelles C 1163 et 1165 destinées à être vendues par la commune, afin d'assurer leur alimentation en eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame Le Maire à constituer ladite servitude aux termes de l'acte de vente des parcelles C1163 et C1165.

DE-31-2023

VOTE DE DEUX SUBVENTIONS

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée de deux demandes de subventions sollicitées par :

► L'association des parents d'élèves du RPI Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes , à hauteur de 100 euros, pour le recouvrement des frais occasionnés lors de la kermesse de l'école le 30 juin dernier

► L'Association des Maires de la Charente-Maritime, pour venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

⇒ L'association des parents d'élèves du RPI Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes : 100 euros

⇒ L'Association des Maires de la Charente-Maritime, pour venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier : 100 euros.

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget communal.

DE-32-2023

Manifestation des Sentiers des Arts 2023 : convention d'occupation temporaire de l'espace public du 16 septembre au 27 novembre 2023

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée de l'organisation de la 11^{ème} édition des Sentiers des Arts par la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » sur son territoire.

Cette manifestation se déroulera du 23 septembre au 19 novembre 2023 ; une escale artistique ainsi qu'un programme d'animations se tiendra sur Arces.

À cet effet et afin de permettre l'installation d'une œuvre temporaire, la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » sollicite l'occupation de l'espace public nécessaire, sur la parcelle C289- rue Saint-Martin- Le Bourg d'Arces 17120-

Du 16 septembre au 27 novembre 2023.

Madame Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la mise à disposition de l'espace public nécessaire à l'installation d'une œuvre temporaire, à l'occasion des « Sentiers des Arts » 2023.

Approuve le projet de convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » et la commune d'Arces sur Gironde.

Renonce à l'acquisition de l'œuvre, qui sera démontée à l'issue de la manifestation par les services de la CARA.

Madame Le Maire est autorisée à effectuer toutes démarches, signer tous documents corroborant cette décision.

DE-33-2023

Fêtes et manifestations 2023

► Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, le Conseil Municipal convie la population à 10 heures au cimetière pour dépôt de gerbe au monument aux morts.

► Organisation d'un moment convivial « Beaujolais Nouveau »

La municipalité, avec le concours de l'association « Arces Animations », décide d'inviter ses administrés à un moment convivial, qui se déroulera le :
16 novembre 2023 à 18 heures à la salle fêtes

► Fête de Noël des enfants de la commune

Madame Le Maire informe l'Assemblée que la fête de Noël à l'attention des enfants domiciliés sur la commune se déroulera le samedi 09 décembre prochain à la salle des fêtes.

Une invitation sera envoyée aux parents qui seront priés d'inscrire leurs enfants avant le 21 Novembre 2023, au moyen du bulletin réponse qu'ils trouveront dans leur boîte aux lettres.

Les enfants inscrits à cette manifestation pourront alors bénéficier d'un spectacle, suivi d'un goûter et d'une distribution de cadeaux.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Les frais correspondants seront imputés sur le budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 08 Juin 2020

Le 22 Mai 2023

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour les biens cadastrés section E numéros 142-143-843- 1, route des Vignes - propriété bâtie

Le 23 Juin 2023

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section C numéro 1020- 25 bis et ter, rue de La Citadelle - propriété bâtie

Le 18 Juillet 2023

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour les biens cadastrés section E numéros 189- 190-754- « Liboulas » - propriétés bâties



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

Joëlle **BOULON**

le secrétaire de séance,

Jean-Christophe **SEGUINAUD**

Les Membres,

ANGIBAUD Bernadette	Excusée
BOULON Joëlle- Maire	
BOUREAU Isabelle	Excusée
CARPIER Laëtitia	Excusée
CLAVERIE Sandrine	Excusée- pouvoir à Mme ROUIL
FOUILLEN Alain	
GABILLON Jérôme	Excusé- pouvoir à <u>M. LEROY</u>
LEROY Bruno	
PUYFAUCHER Jacques	
RAIMOND Marikia	
ROCHE Chantal	Excusée- pouvoir à Mme BOULON
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
SEGUINAUD Jean-Christophe	

Séance du 1^{er} Août 2023